

Communiqué de Ensemble! Solidarité avec Cédric Herrou et les citoyen-ne-s aidant-e- s.

Category: Communiqués

écrit par jmfouquer | 4 janvier 2017

Agriculteur dans la vallée de la Roya et membre de l'association « Roya citoyenne », Cédric Herrou est passé en procès devant le tribunal correctionnel de Nice ce 4 janvier. Pour avoir légitimement porté aide, secouru et hébergé des migrant-e-s, ayant traversé à leurs risques et périls la Méditerranée, il encourait 5 ans de prison et 30 000 euros d'amende.

La justice lui reproche également d'avoir utilisé un bâtiment de la SNCF pour accueillir les migrant-e-s.

« Ensemble! » apporte un soutien inconditionnel à Cédric Herrou et à ses camarades de la vallée de la Roya et s'associe aux mobilisations en cours.

C'est le procès de la solidarité vis-à-vis de ceux et celles qui ont dû quitter leur pays victimes de guerres et de dictatures. La plus grande vigilance est nécessaire à l'égard des poursuites engagées.

C'est le procès de citoyen-ne-s qui sont venu-e-s en aide aussi bien à des adultes qu'à des mineur-e-s non pris en charge et qui sont victimes des politiques répressives du gouvernement et du département qui y ajoute la stigmatisation

Eric Ciotti, député et président du conseil départemental des Alpes-Maritimes, n'a pas hésité à comparer les membres de l'association « Roya citoyenne » à des délinquants!

Aujourd'hui, le procureur, Jean-Michel Prêtre, a requis huit mois de prison avec sursis, mise à l'épreuve et la confiscation de son véhicule, c'est scandaleux!

Déjà, lors d'un premier procès contre un enseignant-chercheur, le procureur avait requis 6 mois de prison avec sursis, jugement mis en délibéré.

Les frontières tuent, ouvrons-les!

Les migrant-e-s et les réfugié-e-s doivent être accueilli-e-s dans de bonnes conditions et pouvoir déterminer leur avenir sans être en permanence poursuivi-e-s, raflé-e-s, parqué-e-s et expulsé-e-s s'ils tombent sous le coup des accords de Dublin qui doivent être abrogés .

« Ensemble! » exige l'application du droit et des traités internationaux, la liberté de circulation et d'installation.